







Taxation 2013 - Secteurs Salaberry-de-Valleyfield, Saint-Timothée et Grande-Île



CATÉGORIES D'IMMEUBLES		TAUX DE TAXATION Salaberry-de-Valleyfield	TAUX DE TAXATION Saint-Timothée	TAUX DE TAXATION Grande-Île																
1 IMMEUBLES RÉSIDENTIELS ÉDIFICES DE MOINS DE SIX (6) LOGEMENTS incluant les résidences unifamiliales, les chalets, les maisons de villégiature, les maisons de chambres, etc. 		0,89 \$ / 100 \$ d'évaluation	0,78 \$ / 100 \$ d'évaluation	0,78 \$ / 100 \$ d'évaluation																
	COMPENSATIONS POUR SERVICES APPLICABLES AUX TROIS (3) SECTEURS																			
		Par unité de logement	Par chambre																	
		Eau potable	221 \$	53 \$	Commerce dans un résidence 247,50 \$															
		Traitement des eaux usées	239 \$	53 \$	Piscine creusée 47 \$															
	Ordures ménagères	197 \$	47 \$	Piscine hors-terre 33 \$																
	Collecte sélective	68 \$	18 \$																	
2 IMMEUBLES RÉSIDENTIELS ÉDIFICES DE 6 LOGEMENTS OU PLUS 		0,98 \$ / 100 \$ d'évaluation	0,86 \$ / 100 \$ d'évaluation	0,86 \$ / 100 \$ d'évaluation																
	COMPENSATIONS POUR SERVICES APPLICABLES AUX TROIS (3) SECTEURS																			
		Par unité de logement	Par chambre																	
		Eau potable	221 \$	53 \$	Commerce dans un résidence 247,50 \$															
		Traitement des eaux usées	239 \$	53 \$	Piscine creusée 47 \$															
	Ordures ménagères	197 \$	47 \$	Piscine hors-terre 33 \$																
	Collecte sélective	68 \$	18 \$																	
3 TERRAINS VAGUES DESSERVIS (VACANTS) 		1,78 \$ / 100 \$ d'évaluation (deux [2] fois le taux de base de 0,89 \$)	1,56 \$ / 100 \$ d'évaluation (deux [2] fois le taux de base de 0,78 \$)	1,56 \$ / 100 \$ d'évaluation (deux [2] fois le taux de base de 0,78 \$)																
4 IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS (locaux commerciaux) 		+ 0,89 \$ / 100 \$ d'évaluation foncière (Taux de base) + 1,33 \$ / 100 \$ d'évaluation foncière (Taxes d'affaires) <hr/> = 2,22 \$ / 100 \$ d'évaluation	+ 0,78 \$ / 100 \$ d'évaluation foncière (Taux de base) + 1,33 \$ / 100 \$ d'évaluation foncière (Taxes d'affaires) <hr/> = 2,11 \$ / 100 \$ d'évaluation	+ 0,78 \$ / 100 \$ d'évaluation foncière (Taux de base) + 1,33 \$ / 100 \$ d'évaluation foncière (Taxes d'affaires) <hr/> = 2,11 \$ / 100 \$ d'évaluation																
	COMPENSATIONS POUR SERVICES APPLICABLES AUX TROIS (3) SECTEURS																			
		Par local commercial	<table border="1"> <tr> <td>Eau potable</td> <td colspan="3">Selon la consommation mesurée - Charge minimale de 221 \$</td> </tr> <tr> <td>Traitement des eaux usées</td> <td>239 \$</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Ordures</td> <td>394 \$</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Collecte sélective</td> <td>136 \$</td> <td colspan="2"></td> </tr> </table>			Eau potable	Selon la consommation mesurée - Charge minimale de 221 \$			Traitement des eaux usées	239 \$			Ordures	394 \$			Collecte sélective	136 \$	
Eau potable	Selon la consommation mesurée - Charge minimale de 221 \$																			
Traitement des eaux usées	239 \$																			
Ordures	394 \$																			
Collecte sélective	136 \$																			

Taxation 2013 - Secteurs Salaberry-de-Valleyfield, Saint-Timothée et Grande-Île



CATÉGORIES D'IMMEUBLES	TAUX DE TAXATION Salaberry-de-Valleyfield	TAUX DE TAXATION Saint-Timothée	TAUX DE TAXATION Grande-Île												
5 IMMEUBLES INDUSTRIELS 	+ 0,89 \$ / 100 \$ d'évaluation foncière (Taux de base) + 2,00 \$ / 100 \$ d'évaluation foncière (Taxes d'affaires) = 2,89 \$ / 100 \$ d'évaluation	+ 0,78 \$ / 100 \$ d'évaluation foncière (Taux de base) + 2,00 \$ / 100 \$ d'évaluation foncière (Taxes d'affaires) = 2,78 \$ / 100 \$ d'évaluation	+ 0,78 \$ / 100 \$ d'évaluation foncière (Taux de base) + 2,00 \$ / 100 \$ d'évaluation foncière (Taxes d'affaires) = 2,78 \$ / 100 \$ d'évaluation												
	COMPENSATIONS POUR SERVICES APPLICABLES AUX TROIS (3) SECTEURS <table border="1"> <tr> <td rowspan="4">Par local industriel</td> <td>Eau potable</td> <td colspan="2">Selon la consommation mesurée - Charge minimale de 221 \$</td> </tr> <tr> <td>Traitement des eaux usées</td> <td>239 \$</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ordures</td> <td>394 \$</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Collecte sélective</td> <td>136 \$</td> <td></td> </tr> </table>			Par local industriel	Eau potable	Selon la consommation mesurée - Charge minimale de 221 \$		Traitement des eaux usées	239 \$		Ordures	394 \$		Collecte sélective	136 \$
Par local industriel	Eau potable	Selon la consommation mesurée - Charge minimale de 221 \$													
	Traitement des eaux usées	239 \$													
	Ordures	394 \$													
	Collecte sélective	136 \$													
6 IMMEUBLES AGRICOLES 	0,89 \$ / 100 \$ d'évaluation	0,78 \$ / 100 \$ d'évaluation	0,78 \$ / 100 \$ d'évaluation												

DES QUESTIONS ?

Pour toute question se rapportant à votre **évaluation foncière**, nous vous prions de communiquer avec la firme de professionnels en évaluation foncière :

Evimbec Itée

51, rue Nicholson, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 4N1
 Tél. : 450 371-8001, poste 221 • Téléc. : 450 371-9347
 Courriel : bruno.trottier@roche.ca

Le personnel de l'Unité revenus vous invite à leur faire part de vos questions relatives :

- **à la taxation :**
 Service de l'évaluation et facturation au 450 370-4333
 Courriel : taxation@ville.valleyfield.qc.ca
- **à la perception :**
 Service de la perception au 450 370-4330
 Courriel : perception@ville.valleyfield.qc.ca

LOCAUX COMMERCIAUX VACANTS

La Ville de Salaberry-de-Valleyfield n'accorde pas de dégrèvement pour les locaux commerciaux vacants.

PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

DATES D'ÉCHÉANCE 2013

1^{ER} MARS, 1^{ER} JUIN ET 1^{ER} SEPTEMBRE

La Ville de Salaberry-de-Valleyfield offre la possibilité de payer votre compte de taxes en trois (3) versements lorsque le montant total des taxes foncières est égal ou supérieur à 300 \$.

1^{er} versement	Payable au plus tard le 1^{er} mars 2013
2^e versement	Payable au plus tard le 1^{er} juin 2013
3^e versement	Payable au plus tard le 1^{er} septembre 2013
Pour un compte de taxes dont le montant total est moins de 300 \$	Le paiement est exigible au plus tard le 1^{er} mars 2013

MODALITÉS DE PAIEMENTS

Les modes de paiement suivants vous sont offerts :

- **dans toutes les institutions financières :** au comptoir, guichet ou encore par Internet;
- **par la poste,** en utilisant les coupons et l'enveloppe retour joints à votre facture de taxes;
- **au guichet de l'hôtel de ville, 24 heures,** il suffit d'insérer dans l'enveloppe vos coupons et votre paiement et de la glisser dans le guichet de paiement situé à l'entrée principale de la rue Sainte-Cécile;
- **en personne,** il nous fera plaisir de vous recevoir au comptoir du Service de la perception au rez-de chaussée de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile.

ATTENTION PAIEMENT AUTOMATISÉ DES TAXES 2013

AVANT D'EFFECTUER VOTRE PAIEMENT de taxes par Internet, ou transaction en ligne, ou guichet automatique, veuillez vous assurer que le numéro de référence inscrit dans votre dossier de paiements de factures est **IDENTIQUE** au numéro de matricule inscrit, en haut, à droite, sur le coupon détachable de votre compte de taxes municipales.

S'il est différent, veuillez procéder à la modification.

N.B. : un (1) compte de taxes =
 une (1) facture =
 un (1) numéro de référence

Ce message ne s'applique pas si vous payez par la poste ou au comptoir de la perception de la Ville. Tout paiement doit être fait à l'ordre de la **Ville de Salaberry-de-Valleyfield.**

La réglementation municipale prévaut sur ce dépliant.